



Informations Tarifaires Activ'zen 2026

<i>Prestations de téléassistance¹</i>	<i>Prix HT €</i>	<i>Prix TTC € (TVA 20 %)</i>
1. Frais d'installation (Payable en une fois avec la 1 ^{ère} mensualité)	20,83 €	25,00 €
2. Abonnement mensuel Activ'zen comprenant : - La mise à disposition et la maintenance du dispositif - L'écoute et le traitement des appels par le Plateau d'écoute 24H/24 et 7J/7 . - La mise à jour des informations liées à votre contrat, pour toute demande de modification (Coordonnées des Réseaux de solidarité, RIB, etc.) • Avec une ligne téléphonique classique * :	20,75 €	24,90 €
• Sans ligne téléphonique, dégroupée ou câblée * :	20,75 €	24,90 €
• Avec une offre « Pack » : Activ'zen + Activ'mobil	33,33 €	40,00 €
3. Options (en sus de l'abonnement)		
Option Sécurité (Détecteur de fumée)	1,67 €	2,00 €
Option Sérénité (Bracelet détecteur de chutes brutales)	4,17 €	5,00 €
Option Convivialité (Accès à un service d'écoute et de dialogue, mise en relation sur demande avec une cellule de soutien psychologique)	Offerte	Offerte
Option 360 (Dispositif d'actimétrie)	24,17 €	29,00 €
4. Produits additionnels	Prix disponibles sur demande	
Forfait dépannage hors causes matériel présence verte	25,00 €	30,00 €
Déclencheur perdu ou détérioré	Tarif selon modèle	

Que vous soyez imposable ou non, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50%.²

*** Charge des communications téléphoniques :** Les coûts des communications, comprenant notamment les appels liés au contrôle automatique du Transmetteur, aux divers contrôles techniques, ainsi que les communications résultant du déclenchement d'une Alarme, sont à la charge du souscripteur. Lorsque le Service repose sur la technologie GSM/DATA et que la carte SIM est fournie par Présence Verte, le coût de ces communications est compris dans le prix du Service facturé par Présence Verte au Souscripteur.

¹ Le service est délivré en mode « Prestataire » (Arrêté du 17 mars 2015 relatif à l'information préalable du consommateur sur les prestations de service à la personne)

² Crédit d'impôt égal à 50% du prix du service de téléassistance délivré par un organisme de services à la personne, conformément à l'article 199 sexdecies du code général des impôts. Sous réserve d'éligibilité.

- **Modes de paiement acceptés** : prélèvement
- **Périodicité de la facturation** : mensuellement, à terme échu le 15 du mois

Aucune somme ne peut être réclamée directement par un conseiller Présence Verte. Toute somme due fait l'objet d'une facturation par l'association Présence Verte.

A votre service en toute liberté

Si vous souhaitez vous abonner à la téléassistance Présence Verte, nous vous proposons de mettre en place le service dans un délai maximum de 5 jours ouvrés à compter de la signature de votre contrat.

A vos côtés dans vos démarches

Nous vous accompagnons dans la souscription à notre service, et vous orientons vers les organismes pouvant vous informer sur les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre.

Besoin d'un devis ?

Un devis peut être établi gratuitement sur demande.

La liberté d'engagement

- **Droit de rétractation**

Vous disposez d'un délai de **14 jours** à compter de l'acceptation de l'offre pour renoncer au service de téléassistance Présence Verte sans avoir à en justifier le motif ni à payer de pénalité.

Le service délivré avant l'exercice de votre droit de rétractation pourra vous être facturé si vous avez demandé l'activation du service avant l'expiration du délai de 14 jours. La restitution du matériel de téléassistance mis à votre disposition est à votre charge.

- **Le contrat est résiliable à tout moment**

Il vous suffit pour cela d'en aviser votre agence Présence Verte par courrier recommandé et de nous restituer le matériel de téléassistance mis à votre disposition (des frais peuvent être facturés en cas de restitution incomplète).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter nos conditions générales de service :

<https://www.presenceverte.fr/conditions-generales-du-service-de-teleassistance-aux-personnes-presence-verte/>

Vous avez une question relative à la réalisation de notre service ?

En cas de réclamation, vous pouvez adresser votre demande à l'Association Locale Présence Verte, dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus. Vous pouvez dans un second temps adresser toute demande de médiation au médiateur à la consommation compétent, par courrier à AME Conso, 197 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris ou sur le site internet

<https://www.mediationconso-ame.com/>

Vous avez des questions ?

Contactez le numéro cristal au 09 69 39 38 38 ou rendez-vous sur notre site internet (<https://www.presenceverte.fr/agences/>).